

les
instances
paritaires



JE DEVIENS ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION !



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est

Odile TOURRES



« Réduire l'exposition aux fumées de soudage dans les ateliers de chaudronnerie était une des actions prioritaires liées à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2014 – 2017. En CTR, l'idée a été retenue de créer, un guide de bonnes pratiques à destination des opérateurs-soudeurs. En commission paritaire spécialisée, nous avons retravaillé l'ébauche préparée par la Direction des Risques Professionnels afin de donner aux soudeurs des informations percutantes sur le danger des fumées de soudage, leurs effets sur la santé, les sources d'émission et les bonnes pratiques pour réduire l'exposition. L'intérêt de ce guide était son large déploiement sur 139 sections d'établissements, des organismes de formation, les services de santé au travail, les adhérents de l'UIMM PACA et Languedoc Roussillon, le magazine en ligne de la Carsat Sud-Est, etc. Ce guide est pour moi le résultat concret d'un travail collaboratif entre les instances paritaires et la DRP pour la mise à disposition d'un outil directement opérationnel à destination des TPE et PME qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre service prévention ».

Tony SESSINE



« J'ai participé aux commissions de mon CTR chargées de voter les majorations de taux de cotisations des entreprises n'ayant pas mis en œuvre les mesures de prévention demandées par la Carsat, ainsi que les minorations de taux récompensant a contrario des entreprises ayant fait des efforts de prévention. Avec mes collègues représentants des employeurs, comme moi, et des salariés, nous avons étudié le contenu des propositions portées par l'ingénieur conseil en charge de notre CTR. Nous avons fait valoir nos points de vue lors d'échanges passionnés et constructifs qui nous ont permis de prendre des décisions que je pense équilibrées, souvent votées à l'unanimité ».



ILS TMOIGNENT

Natalie CORTOT



« Dans mon CTR, nous avons pris l'initiative d'organiser un colloque régional sur le thème de la formation en santé au travail des futurs diplômés de l'enseignement supérieur. Ce sont les cadres et dirigeants de demain. Les écoles d'ingénieurs, de management et les universités doivent les former aussi à cet enjeu. Le président du collège employeur et moi-même, présidente du collège salariés, avons introduit les débats. Ce colloque a été une belle réussite, et toutes les vidéos sont accessibles sur le site web de la Carsat Sud-Est ! L'ingénieur conseil qui poursuit ce travail avec les écoles continue de les utiliser dans ses interventions ».

Alain GRUAT



« En tant qu'ancien dirigeant d'entreprise, membre de la commission prévention de la F RTP et président du collège employeur du CTR2, je suis profondément convaincu de l'intérêt humain et économique de la sécurité au travail. J'ai pu apprécier le travail réalisé au sein du CTR2 et en particulier celui des commissions spécialisées qui visent à préparer et valider concrètement les actions de prévention de la Carsat Sud-Est pour les prochaines années.

Déploiement des actions spécifiques régionales, partenariats renforcés en particulier avec les organismes professionnels et sociaux, démultiplication des actions de formation sont les axes forts que nous devons porter aussi au niveau national dans un objectif de cohérence entre les régions : tels sont nos enjeux à venir ! »

MISSIONS DE LA BRANCHE AT/MP

L'Assurance Maladie Risques Professionnels assure 3 missions complémentaires pour les entreprises et salariés affiliés au régime général :

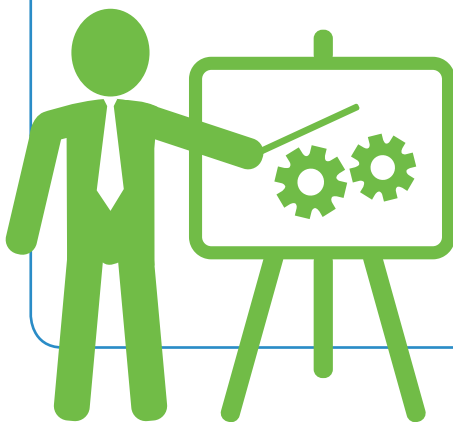
- l'indemnisation des salariés,
- la tarification pour calculer les cotisations des entreprises,
- la prévention et maîtrise des risques, visant à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs.

La branche AT/MP est une des dernières branches qui conserve le paritarisme comme un de ses piliers de fonctionnement. Elle répartit ses activités :

- au niveau national avec la CNAM, l'INRS et Eurogip,
- au niveau régional avec les Carsat, Cramif et CGSS,
- et au niveau local avec les CPAM.

La Carsat Sud-Est intervient dans les régions Paca et Corse. Elle aide et conseille les entreprises à détecter, évaluer et prévenir l'ensemble des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) et peut, le cas échéant, leur apporter un diagnostic et une analyse des risques. Elle peut également les aider, les orienter et les conseiller sur des mesures de prévention,

et mettre à disposition toutes informations utiles sur la réglementation. Par ailleurs, elle calcule et informe sur la tarification « AT/MP » des entreprises, peut les aider financièrement.



Avec le Conseil d'Administration de la Carsat Sud-Est et la CRAT MP, 4 Comités Techniques Régionaux apportent leur contribution à la prévention et à la tarification des risques professionnels.

ORGANISATION DES CTR



CTR : Comité Technique Régional
= **16 membres titulaires salariés et employeurs**
(+ 16 suppléants)

Un membre représente sa branche professionnelle, **sa compétence est en adéquation avec son CTR** de manière à être proche des entreprises, des métiers, des pratiques professionnelles et des réalités sur le terrain.



CTR 1 : Métallurgie, chaudronnerie, métiers de l'automobile, chimie, plasturgie, métiers du bois, mines et carrière, etc.

CTR 2 : BTP.

CTR 3 : Transports, logistique, eau, gaz, électricité, commerces alimentaires et non alimentaires, grande distribution, hôtellerie, restauration, bricolage, agroalimentaire, négoce de matériaux, etc.

CTR 4 : Activités de services dont intérim, soins à la personne, etc.



Liste des activités par CTR non exhaustive

Les CTR et leurs commissions sont des instances d'information et d'échanges ainsi que de **vote** permettant :

- l'attribution de **programmes de subventions** ciblées d'entreprise pour leur démarche de prévention,
- la **majoration** du taux de cotisation en cas de non-respect des mesures de prévention demandées par voie d'injonction,
- l'attribution d'une **ristourne** sur les taux de cotisation employeurs.



RÔLE & MISSIONS DES MEMBRES DE CTR

1

Analyser les risques professionnels, orienter et suivre les activités de la Carsat Sud-Est pour les questions relatives à la prévention et à la tarification des risques professionnels (par le vote, le cas échéant)

3

Relayer et démultiplier les informations transmises par la Carsat Sud-Est aux employeurs et salariés pour notamment développer les bonnes pratiques de prévention

5

Les membres de CTR se réunissent au moins 3 fois par an (+Commissions spécialisées)

2

Développer la collaboration entre les niveaux régional et national des Instances Paritaires (8 Comités Techniques Nationaux)

4

S'impliquer dans une institution, aux fondements solides, qui s'adapte aux évolutions socio-économiques de notre société et qui accompagne les entreprises en santé et sécurité au travail

ÊTRE MEMBRE DE CTR, C'EST AUSSI :



Être en contact avec des interlocuteurs privilégiés, experts de la prévention



Agir et accompagner la Carsat Sud-Est dans le développement des actions régionales 2018-2022



Participer aux Commissions liées aux programmes d'actions de prévention de la Carsat Sud-Est



Accéder à la veille documentaire de prévention publiée par l'INRS. Suivre les nouveautés et les bonnes pratiques des risques professionnels



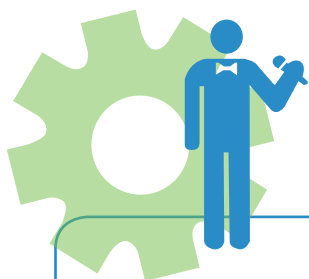
Echanger avec des représentants des organisations professionnelles sur le thème de la prévention



Participer aux décisions sur des éléments de tarification (majorations/ristournes)



Bénéficier d'une formation à la prévention des risques professionnels et aux missions de membre de CTR



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS
4 ANIMATEURS DE CTR



CTR 1 : Lionel CHENE

lionel.chene@carsat-sudest.fr

06.27.28.56.70



CTR 2 : Alain MONTALTI

alain.montalti@carsat-sudest.fr

06.28.45.46.71



CTR 3 : H el ene CAPONI

helene.caponi@carsat-sudest.fr

06.34.67.47.02



CTR 4 : Bertrand CAUBRIERE

bertrand.caubriere@carsat-sudest.fr

06.28.45.46.54